

Le proviseur

Aux responsables légaux des élèves de secondes générales et technologiques et aux élèves

Objet : Orientation – Affectation – calendrier

Par la présente je souhaite vous donner quelques repères pour la période qui s'ouvre en termes d'orientation, d'affectation et de calendrier. Ces repères font écho à tous les éléments d'information mis à votre disposition sur notre site internet dans la rubrique : [Orientation des élèves de seconde générale et technologique Troisième trimestre: phase définitive d'orientation](https://nort-sur-erdre.paysdelaloire.e-lyco.fr/orientation/).

<https://nort-sur-erdre.paysdelaloire.e-lyco.fr/orientation/>

Au-delà des courriers ou mails, je vous invite vivement à suivre régulièrement cette partie du site.

Par ailleurs en raison de la complexité des procédures, je vous rappelle que nous nous tenons à votre disposition pour tout rendez-vous en présence ou par téléphone.

1. Phase définitive d'orientation

Poursuite de l'utilisation de TSO – Téléservice Orientation pour les élèves de seconde générale et technologique : vous disposez sur le site internet du lycée de toutes les informations utiles pour l'usage de ce téléservice.

Dans le cadre du suivi de la procédure vous devez d'abord accuser réception des avis provisoires formulés par le conseil de classe du 2d trimestre avant de saisir votre choix d'orientation pour l'an prochain.

Vous disposez donc de différentes ressources :

. Guide à destination des responsables légaux pour la phase définitive. Ce guide a été réalisé par nos équipes. Il s'agit d'un pas à pas spécialement conçu et adapté pour vous. Vous pourrez y trouver toutes les informations utiles pour saisir vos vœux d'orientation et vos choix d'enseignements de spécialité pour la 1ère générale.

- . Guide des phases d'orientation et d'affectation post-seconde
- . Enseignements de spécialité première générale établissements publics – modalités et critères
- . Voies et décisions d'orientation
- . Construire son parcours au lycée
- . Secondes-premieres2020-2021.fr
- . Horizons21.fr

Vous avez jusqu'au lundi 24 mai inclus pour réaliser cette saisie. Le téléservice orientation ayant été laissé ouvert et à votre disposition.

2. Affectation

Les fiches de vœux – palier seconde - ont été distribuées entre le 10 et le 11 mai dans chaque classe. Votre enfant a dû vous la remettre en mains propres.

Pour les demandes spécifiques suivantes, merci de vous adresser aux professeurs principaux qui remettront à votre enfant le dossier correspondant à la demande :

Pour les élèves en 2nde GT deux situations spécifiques nécessitant un dossier en sus :

- **Dossier de candidature pour des EDS dits rare** (date limite de restitution – mardi 25 mai):

Le conseil de classe doit émettre des recommandations

Judi 24 juin : Envoi des demandes de changement d'établissement pour un EDS dit « rare » à la Direction Académique (commissions départementales les 1^{er} et 2 juillet) **En cas de réponse défavorable** le lycée informe les représentants légaux et l'élève pour **proposer une solution alternative**.

- **Dossier passerelle ou continuité pédagogique vers la 1^{ère} professionnelle – bac pro** (date limite de restitution – mardi 25 mai) :

Ce dossier concerne des demandes de réorientation uniquement.

Les candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires en termes d'affectation.

3 vœux maximum par ordre de préférence.

Cas particulier : Dans le cas d'une demande d'un enseignement de spécialité courant mais dans un autre établissement, il faudra en informer le professeur principal qui prendra contact avec le chef d'établissement.

Lycée Public
Polyvalent

Impasse
Julie-Victoire DAUBIÉ

44390
NORT SUR ERDRE

Gilles MATHIEU
Proviseur

GM/MAT

Téléphone
02.30 32 18 50

Adresse électronique
ce.0442899m@ac-
nantes.fr

Site web
<https://nort-sur-erdre.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

L'ensemble des documents (fiche de vœux + dossier spécifique) est à remettre à l'établissement au plus tard le mardi 25 mai 2021.

3. Points de vigilance sur les enseignements de spécialité

Les souhaits d'enseignement de spécialité mentionnés sur le téléservice orientation (TSO) ne sont au nombre de 3 et ne peuvent être hiérarchisés. Ils ne font l'objet que de recommandations du conseil de classe.

Les responsables légaux et l'élève devront hiérarchiser leurs vœux et faire un 4^{ème} vœu sur la fiche d'affectation – palier seconde en dernière page.

4. Cas d'appel en cas de désaccord avec la décision d'orientation proposée par le conseil de classe

En cas de désaccord, le chef d'établissement reçoit l'élève et ses parents ou l'élève majeur. Lorsque la décision d'orientation du chef d'établissement n'est pas conforme à la demande de la famille, celle-ci peut, via le téléservice orientation, soit l'accepter, soit demander le maintien pour une année dans la classe d'origine, soit faire appel **dans un délai de 3 jours ouvrables suite à la réception de la décision d'orientation.**

En cas d'appel, les responsables légaux formulent des vœux à la fois en cas d'appel satisfait mais aussi en cas d'appel non satisfait.

Les vœux ainsi émis n'ont pas d'impact sur la décision de la commission d'appel. Pour rappel la procédure d'appel n'est pas dématérialisée et reste en procédure papier.

5. Calendrier

Distribution des fiches de vœux - Palier Seconde

Lundi 24 mai : Lundi de pentecôte - **FÉRIÉ**

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre sont fixés de la manière suivante compte tenu de la circulaire orientation et du calendrier de l'orientation mais aussi en lien avec la saisie Affelnet :

Mardi 25 mai :

- Retour des fiches de vœux post seconde générale et technologique
- Date limite de dépôt du dossier vers une 1^{ère} professionnelle
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les enseignements de spécialité dits « rares » hors établissement.

Jeudi 27 mai : Conseil de classe 2de GATLOG

Vendredi 28 mai : Conseil de classe 2de 1

Lundi 31 mai : Conseils de classe 2de 2 et 2de 3

Mardi 1^{er} juin : Conseils de classe 2de 4 et 2de 5 ; 1^{ère} ATMC et 2de ASSP

Jeudi 3 juin : Conseils de classe 1^{ère} OOL et 2de AEPA

Du Mardi 1^{er} au mercredi 9 juin : Saisie des vœux sur Affelnet Lycée (réalisée par le lycée) pour les 1^{ères} technologiques et 1^{ères} professionnelles.

Du 28 mai au 08 juin :

- Semaine de dialogue avec les familles en cas de désaccord sur la décision d'orientation du conseil de classe (rendez-vous avec le chef d'établissement)
- Semaine de saisie des demandes dans AFFELNET

Mercredi 09 juin à 12h : **Fermeture d'Affelnet Lycée**

Vendredi 11 juin : propositions alternatives aux représentants légaux en cas de vœux non satisfaits au sein de l'établissement.

Vendredi 17 juin : Date limite de réponse des représentants légaux aux propositions alternatives.

Jeudi 24 juin : Envoi des demandes de changement d'établissement pour un EDS dit « rare » à la Direction Académique (commissions départementales les 1^{er} et 2 juillet)

Vendredi 25 juin : **Fin des cours pour tous les élèves - Commissions départementales d'affectation**

Mercredi 30 juin : **Mise à disposition des résultats sur Affelnet lycée**

- **Envoi des notifications par les établissements d'accueil pour les élèves affectés**
- **Diffusion des résultats par les établissements d'origine**

En espérant que ces informations vous soient utiles et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les responsables légaux, chères et chers élèves, l'expression de ma considération la meilleure.



G.MATHIEU